



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DE LA FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY

SAMEDI 23 MARS 2019

Hôtel Campanile Paris Est Porte de Bagnolet
28, Avenue du Général de Gaulle - 93170 Bagnolet

15h45 : Modifications des Statuts de la F.F.H. :

Articles 1.2 et suivants : Composition

Article 1.4 et suivants : Les licenciés

Article 2.1.1.2

Article 2.1.3 Attributions de l'Assemblée Générale

Articles 2.2.1 et suivants : Le Comité Directeur

Articles 2.2.2 et suivants : Le Bureau Fédéral

Article 2.4.1 : Commission de surveillance des opérations électorales

Article 2.4.5.1 : Chambres des litiges

Article 2.4.5.2 : Organes disciplinaires

Article 4.5 : Liquidation

Article 5 : Surveillance et publicité